

A&F CLEANING SERVICE
Société par actions simplifiée unipersonnelle à capital fixe
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 767 Avenue de Prades
06500 MENTON
945 198 745 R.C.S. NICE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{er} JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1^{er} janvier,
A 9 heures,

La Société A&F HOLDING, représentée par Monsieur Aymen SAAD,
Domiciliée 767 avenue de Prades, 06500 MENTON,

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 20,00 euros composant le capital social de la société A&F CLEANING SERVICE,

Associée unique de la société A&F CLEANING SERVICE

A pris la décision suivante relative à la non-rémunération de la Présidente,

DÉCISION UNIQUE

L'associée unique décide que la société A&F HOLDING, représentée par Monsieur Aymen SAAD, ne percevra pas de rémunération pour ses fonctions de Présidente à compter de ce jour et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La Société A&F HOLDING
Représentée par Monsieur Aymen SAAD